



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 72745

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la sécheresse qui frappe aujourd'hui un certain nombre de départements. La France n'est pourtant pas un pays pauvre en eau, mais elle paraît aujourd'hui victime d'une gestion peu économe de cette ressource. Il souhaite savoir quelle initiative le Gouvernement va prendre pour rationaliser davantage la gestion de l'eau.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la rationalisation de la gestion de l'eau face à la sécheresse frappant plusieurs départements et de ses perspectives. La France dispose globalement de ressources en eau suffisantes. Cette ressource est toutefois inégalement répartie dans l'espace et dans le temps, et certaines régions, notamment dans le sud-ouest de la France, font l'objet de prélèvements excessifs. Cette surexploitation de la ressource a créé des situations localisées chroniques de déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements pour lesquels les outils apportés par la loi sur l'eau de 1992 ont déjà permis d'améliorer la gestion de la ressource au travers de l'élaboration de « plans de gestion des étiages », de schéma d'aménagement et de gestion des eaux et d'arrêtés cadre définissant les mesures à prendre en période de déficit de la ressource. La réalisation à l'horizon 2015 des objectifs de bon état des eaux, fixés par la directive cadre pour une politique européenne de l'eau, approuvée en 2000, implique de poursuivre les efforts de retour à l'équilibre entre les prélèvements et la ressource, dans des zones qui sont encore en déséquilibre aujourd'hui. En outre, les conséquences possibles du réchauffement climatique dans les années à venir obligent à une grande vigilance dans la gestion de ces ressources en eau. Face à la raréfaction de l'eau, une gestion plus économe est à privilégier en adoptant des pratiques moins consommatrices dans l'ensemble des secteurs d'activités. À cet effet, un plan de gestion de la rareté de l'eau a été présenté en conseil des ministres le 26 octobre 2005. Il s'agit de réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse, en lui donnant une nouvelle marge de sécurité et de concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Il est proposé pour cela, en complément de la mise en oeuvre de l'ensemble des instruments réglementaires déjà disponibles pour sécuriser la ressource, de mettre en oeuvre un ensemble d'actions qui s'articulent autour de trois axes : priorité à l'eau potable, partage de l'eau entre les différents usages et meilleure valorisation de l'eau. Ces 26 actions comportent des mesures législatives et réglementaires, des actions incitatives, des études et des opérations de communication. La discussion du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a permis de prendre en compte les adaptations législatives à prévoir. Ce plan a vocation en outre à être décliné par bassin versant afin d'adapter localement les actions aux situations très diversifiées qui peuvent être rencontrées dans les différents bassins. En 2006, l'accent sera mis sur dix bassins versants déficitaires prioritaires, sur lesquels les actions seront définies en concertation entre les collectivités, les services de l'état et les agences de l'eau. Ces actions s'intégreront dans les futurs programmes de mesures, prévus par la directive cadre sur l'eau.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72745

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8298

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7056